



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-58738>

Département(s) de publication : **87**

Annonce n° **24-58738**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 23-173714

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ccas De Limoges

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 26870853400014

Ville : LIMOGES CEDEX 1

Code postal : 87031

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 87

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Maintenance P2 des installations chauffage, production d'eau chaude sanitaire et solaire, climatisation, VMC et traitement de l'eau dans les établissements gérés par le CCAS

Code CPV principal - Descripteur principal : 50700000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 à 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande et à la conclusion de marchés subséquents

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Nombre d'offres reçues : 5 Date d'attribution : 18/03/24 Marché n° : C3m 11100au Cegelec Limousin, 7 allée Gisèle Halimi, 87280 Limoges Montant Ht : 210 000,00 Euros Sous-traitance : non.

Renseignements complémentaires : Durée : L'accord cadre est conclu pour une durée initiale d'un an à compter du 22 mars 2024 ou de la date de notification du contrat si celle-ci est postérieure. L'accord cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixée à

deux. La durée de chaque période de reconduction est de un an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 3 ans. Montant : Le montant des prestations de l'accord cadre est défini comme suit. Sans montant minimum avec un montant maximum de 70 000 euro(s) Ht pour la période initiale. Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction. Ce qui totalise 210 000 euro(s) Ht pour la durée totale de l'accord cadre

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/05/2024